



Fait à Paris, le 09 février 2025

**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU JEUDI 06 FEVRIER 2025**

L'assemblée générale ordinaire a débuté à 09h30 sous la présidence de M. Gilles BARSACQ.

Les membres de l'AG Ordinaire ont été dûment convoqués au 39 Rue Bourdon – 75004 PARIS, dès le 10 janvier 2025, avec toutes les pièces jointes par mail.

Vérification du quorum (annexe 1) :

- 25 présents physiquement ;
- 10 pouvoirs reçus ;



35 votants, le quorum est atteint, la majorité qualifiée aux deux tiers est possible également.

Il est à noter que 6 personnes particulièrement qualifiées participent à l'AGO sans droit de vote.

**Ordre du jour :**

1. Discours d'ouverture par le Président (annexe 2) ;
2. Approbation compte rendu de l'AG du 25 mars 2024 (annexe 3) ;
3. Présentation du rapport moral, par le secrétaire général suivi d'un vote d'approbation (annexe 4) ;
4. Présentation du rapport financier 2024, par le trésorier suivi d'un vote d'approbation (annexe 5) ;
5. Affectation de résultat (annexe 6) ;
6. Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ;
7. Prolongation mandat du commissaire aux comptes
8. Présentation du budget 2025 par le trésorier (annexe 7) ;
9. Point sur les travaux des commissions, projet de création d'une nouvelle commission ;
10. Calendriers des échéances et réunions à venir (annexe 9) ;
11. Questions diverses.

Fin de l'assemblée générale ordinaire à 11h00

Secrétaire Général Adjoint  Patrick CHAVADA	Le Président  Gilles BARSACQ
	

## Annexe 1

### Vérification du quorum

#### Présents : 25

M. BARSACQ	Président		M.HERTGEN	FNSPF
M. PRIEUR	Secrétaire Général		M. JAMAIN	AFILOG
M.BERTIN	France victime		M. LAVERGNE	ANPS
M BERTRAND	SFMC		M.MAJOREL	CB
M. BUCCINO	UNASS		M. MATHIEU	FFSPF
M. CHAVADA	ANIMS		M.MEUNIER	FFMNS
M. CUILIERE	SNSM		M.PUSIOL	SNPMNS
M. DES CILLEULS	UNPC		M. RAYE	AGREPI
M. DEHECQ	GNASPP		M.RISSETTO	CRF
M.DE FRANQUEVILLE	OHFOM		M. SERGENT	FNRASEC
M.DEVEZE	UNOR		M. TERNATI	AMARIS
M.FOGELMAN	GORSSA		M.VOISIN	FFSS
M. GINDRE	BSPP			

#### Pouvoirs : 10

M. GOYEAU	AGPM	à M. SERGENT
M. GOYEAU	TEGO	à M. SERGENT
M. CARMINATTI	ANACAPP	à M. CHAVADA
M. ANDRE	ANPSP	à M. MATHIEU
M.LORRAIN	ANS - GMF	à M. LAVERGNE
M. DESHAYES	ENSOSP	à M. CHAVADA
M. POUTRIQUET	FFSS	à M. VOISIN
M. HENRY	Croix Blanche	à M. MAJOREL
M. COUSIN	FFMI	à M. LAVERGNE
M. DELEPLANCQUE	ANS GMF	à M. LAVERGNE

Assistent à l'AGO sans droit de vote :

M. BOBIN	PPQ
M. HUBERT	PPQ
Mme JANOU	PPQ
M. PLEynet	PPQ
Mme ROMAN	PPQ
M. WAX	PPQ

## Annexe 2

### Discours d'ouverture par le Président Gilles BARSACQ

Pour ouvrir cette assemblée générale ordinaire, je tiens à remercier chacune et chacun de s'être rendus disponibles pour cette série de réunions importantes et qui marquent une étape clé dans la vie du CNPC depuis sa date de création il y a 66 ans.

I - Je remercie la BSPP de nous accueillir aujourd'hui au sein de la maison des œuvres sociales. Elle nous a vraiment consenti toutes les facilités pour que cette journée se passe au mieux.

II - Je voudrais, maintenant, très classiquement, faire un point du quorum pour s'assurer que notre assemblée générale ordinaire peut démarrer ses travaux.

A cet instant, nous enregistrons :

- 25 PRESENTS
- 10 POUVOIRS

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer les travaux.

Nous accueillons, officiellement aujourd'hui et pour la première fois les Personnalités Particulièrement Qualifiées (PPQ) qui sont désormais conviées à chaque A.G. et à chaque C.A. conformément aux nouveaux statuts et pourront formuler des avis. Par ailleurs, lors de l'assemblée générale extraordinaire qui suivra cette réunion, ils disposeront d'un vote au titre du 3<sup>ème</sup> collège.

Permettez-moi maintenant de saluer quelques têtes nouvelles qui rejoignent notre aventure :

- à commencer par les 8 PPQ présents sur un total de 19 :
  - Marika ROMAN
  - Christian WAX
  - J Bernard BOBIN
  - Jean Louis PLEYNET
  - Emmanuel HUBERT
  - et 3 autres sont devant vous à la tribune.
- Ceux qui sont touchés par les mouvements de mutations habituels :
  - Colonel R. BARRAU a été remplacé Colonel P. GINDRE ;
  - Le médecin Chef Patrick HERTGEN par Lt Colonel Nicolas GALAND, secrétaire général de la FNSPF ;
  - Le colonel E. MOULIN a été remplacé par le Lt Colonel S. DESHAYES ;

qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur investissement, leur soutien et pour la fluidité qu'ils ont favorisé dans les relations avec les 3 institutions.

D'autres changements interviendront, je vous propose d'attendre le résultat des élections qui vont suivre en AGE, j'y reviendrai à ce moment-là.

III – quant à nos activités générales ou extérieures, nous avons veillé à être présents ou représentés dans toutes les manifestations :

- Les 1ers travaux du Beauvau de la Sécurité Civile au printemps 2024 et durant ces prochaines semaines encore (à Bordeaux – Aix – Macon) ce qui ne facilite pas notre disponibilité ;
- Le discours de Sainte BARBE du DGSCGC ;
- La cérémonie pour la journée nationale de la Sécurité Civile qui s’est tenue au siège de la Croix Rouge ;
- Le discours de vœux du DGSCGC du mois dernier.
- Nos associations agréées méritent d’être saluées particulièrement pour leur mobilisation et leur capacité d’adaptation à des théâtres d’opérations toujours nouveaux. En premier lieu pour les jeux olympiques et para-olympiques pour lesquels 470 000 heures (1950 ETP) ont été apportés à la puissance publique. Mais également pour l’assistance apportée à la population de l’île de MAYOTTE. Tout laisse à penser que cet engagement restera sollicité dans le temps au-delà de tous vos engagements au quotidien ou exceptionnels comme les inondations actuelles en Bretagne.

L’exceptionnel est-il en train de devenir notre quotidien ?

Par ailleurs, il faut se préparer enfin à l’échange annuel des Présidents d’associations agréées autour du DGSCGC, c’est la bonne opportunité pour faire passer vos messages.

2025 sera une année singulière puisque seront fêtés les 50 ans du service de la Sécurité Civile.

En conclusion, permettez-moi un petit mot pour saluer les liens particulièrement humains et amicaux qui nous unissent au fil des années. A titre d’exemple, je vous transmets le fidèle souvenir de Michèle MERLI, présidente d’honneur qui suit nos travaux avec intérêt.

Le Général NOTO, Président d’honneur de l’ANIMS, nonobstant ses 91 ans, devait nous rejoindre mais un problème de santé vient de l’en empêcher ce matin, il m’a transmis un message de souvenirs fidèles à votre intention.

Et je suis heureux de retrouver J.L PLEynet fidèle administrateur du CNPC pendant des années qui ne pouvait être renouvelé par son association et qui retrouve une place au sein des PPQ.

Je vous remercie de votre attention avant de passer aux points suivants de notre ordre du jour

**Annexe 3**

**Compte rendu du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2024**

Adopté à l'unanimité.

## Annexe 4

### Présentation du rapport moral

Monsieur le Président du CNPC,  
Messieurs les Officiers généraux,  
Messieurs les Officiers,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs.

Conformément à nos statuts d'association loi 1901 reconnue d'utilité publique, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité du Conseil National de la Protection Civile (CNPC) pour l'année 2024.

Ce rapport d'activité porte couramment le nom de « rapport moral ». Il clôture un long parcours entrepris il y a cinq ans pour rénover notre Conseil, lui redonner une dynamique, et renouer ainsi avec un passé prestigieux. Cette quasi-refondation du CNPC est passée :

- Par de nouveaux statuts : la mise en conformité de notre statut d'association reconnue d'utilité publique a fait l'objet d'une longue procédure avec le ministère de l'Intérieur puis le Conseil d'Etat. Les nouveaux statuts, plus simples, font désormais apparaître 3 collèges de membres, dont celui des « personnalités particulièrement qualifiées » (PPQ), mettant fin à de nombreuses ambiguïtés. Les nouveaux statuts ont fait l'objet de l'arrêté du 18 mars 2024, publié au Journal officiel du 20 mars ;
- Par un nouveau règlement intérieur : validé et agréé par le ministère de l'Intérieur depuis le 15 novembre 2024, le nouveau règlement fait écho aux nouveaux statuts et introduit quelques nouveautés, comme la possibilité du vote par visioconférence.
- Par une augmentation du nombre de nos adhérents : comme vous le savez, nous avons accueilli au CNPC de nouveaux organismes, en particulier de nouvelles AASC, comme la SNSM, les pisteurs-skieurs ou Spéléo Secours. De fait, le CNPC regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des associations agréées de sécurité civile (à l'exception notable de la FNPC), ce qui assure non seulement sa légitimité, mais aussi une continuité avec l'histoire même du Conseil. Pour autant, les autres sujets ne sont pas ignorés, et nous pouvons saluer le retour du domaine de la prévention/règlementation incendie, un des piliers historiques des premiers travaux du CNPC. Cet élargissement correspond au premier objectif défini dans nos statuts (« *le CNPC a pour but d'établir à l'échelon le plus élevé une coordination permanente entre les différentes associations membres* »). L'union fait la force !
- Par une meilleure visibilité : la création du site internet « [lecnpc.fr](http://lecnpc.fr) » offre enfin une réalité au Conseil. Ce site, certes encore modeste, permet à chacun d'accéder aux travaux du Conseil et de suivre l'actualité. Nous comptons sur vous pour le faire vivre...
- Par une (timide) reconnaissance de l'Etat : nous avons observé une nette reprise du dialogue avec l'Administration au cours des derniers mois. Le CNPC a ainsi été associé aux travaux du Beauvau

de la Sécurité intérieure, et certaines de ses propositions semblent avoir retenu l'attention des responsables. Nous déplorons toutefois un retour insuffisant de notre tutelle sur certains de nos rapports. Même si la situation semble s'améliorer de ce côté-là, nous devons nous montrer patients mais vigilants sur ce point, sauf à décourager les membres des commissions. Cette crédibilité retrouvée conforte notre rôle d'interlocuteur de l'Etat, conformément au second objectif défini par nos statuts (« *le CNPC assure une liaison avec les différentes autorités concernées, civiles et militaires et ce, afin d'assurer le développement de la protection civile et d'aider à la mise en œuvre des différents moyens concourant à la sauvegarde de la population* »).

- Par le travail des commissions : les commissions du CNPC sont, pour reprendre les termes de notre président, le « cœur nucléaire » de notre association. Nous avons réorganisé le paysage l'an dernier en créant la 4<sup>e</sup> Commission. Les cinq Commissions du Conseil forment désormais un des lieux très rares et privilégié de dialogue et de débats entre les associations et organismes adhérents. Les archives et l'état actualisé des travaux des Commissions se trouvent sur le site [lecnpc.f](http://lecnpc.f) (à l'onglet Commissions) mais un point de situation est annexé au présent rapport.

Cette assemblée générale marque donc un renouveau du CNPC. Enfin soulagée du fastidieux parcours d'obstacles de mise à jour de ses bases juridiques, la nouvelle équipe, constituée des 24 administrateurs et les 8 membres du bureau, va maintenant mettre toute son énergie, ses compétences, la disponibilité de ses membres et leur écoute, pour faire prospérer et rayonner le Conseil National. Nous avons beaucoup produit l'an dernier, non seulement pour renouveler nos statuts et notre règlement intérieur, mais aussi sur les sujets de réflexion qui sont détaillés en annexe. Nous avons fidèlement reporté nos travaux et nos demandes à notre tutelle, la DGSC GC, et nous attendons ses réponses. Nous serions profondément déçus si ces dernières ne parvenaient pas en 2025...

Ce rapport moral est voté à l'unanimité.

M. FOGELMAN du GORSSA invite le CNPC au VAL DE GRACE sur l'engagement des bénévoles de SC.

M. BARSACQ indique que les réflexions en matière de défense civile reviennent dans certains scénarios portant sur des conflits hybrides sur le territoire européen, voire national. Les AASC ont fait la preuve de leur savoir-faire dans des situations exceptionnelles et souhaitent être reconnues, au-delà du secourisme, dans les planifications en matière de protection générale des populations, sujet repris dans le Beauvau de la SC.

M.TERNATI précise que les réserves communales de sécurité civile deviennent communales, départementale, voire métropolitaine. Il faudrait peut-être songer à une représentativité dans ce domaine.

S'agissant de l'engagement des Réserves communales de SC. M.PRIEUR précise que le CNPC attend une réponse de la DGSCGC au rapport adressé le 24 octobre 2024 sur les relations AASC et RCSC (en particulier sur les compétences géographiques des RCSC). Il conviendra ensuite de prolonger la réflexion sur l'amélioration des synergies entre AASC et les SDIS, en fonction des éléments contenus dans ce sens dans la contribution de la FNSPF au Beauvau de la SC (document d'octobre 2024, accessible sur internet).

## Annexe 5

### Présentation du rapport financier 2024 et affectation de résultat

#### Résultat de l'exercice 2024 :

Produits et « recettes »	18 168,77 €
Charges « dépenses »	6 790, 85 €
Résultat de l'exercice 2024	+ 11 377,92 €

#### A - Produits et « recettes »

- 34 cotisations 2024 à 200 € soit 6 800 €
- Rappel cotisation 2023 ADP soit 160 €
- Don du GPTCSI de 200 €
- Don de TEGO de 3 000 €
- Don de l'ANIMS de 3 000 €
- Un virement sur le compte épargne de 3 000 €
- Un avoir relatif à l'achat informatique et frais de déplacement de 22,69 €
- Intérêts bancaires de 1 986,08€

**Soit un total produit et recettes de 18 168,77€**

#### Dont Charges « Dépenses »

TYPE DE CHARGES	MONTANT (En euros)
Assurances Risques spécifiques	245,83 €
Griffon maintenance internet	250,00 €
Abonnement OVH	110,00 €
Frais de secretariat	393,94 €
Frais de participation à divers colloques	205,00 €
Achat matériel informatique	1995,00€
Frais bancaires	222,28 €
Frais de restauration (C.A. – A.G - ...)	3368,80 €
<b>TOTAL GENERAL:</b>	<b><u>6790,85 €</u></b>

Observation : une avance d'argent relatif à l'achat d'informatique et aux frais de déplacement d'un montant



de 2000€ et 411,93€ avait été consenti à la secrétaire de l'association. Les factures présentées font apparaître un avoir de 5€ pour l'informatique et de 17,69€ pour les frais de déplacement. Cet avoir est pris en compte dans le bilan 2024.

Bilan comptable au 31 décembre 2024 :

<b>ACTIF</b>	<b>MONTANT</b>	<b>PASSIF</b>	<b>MONTANT</b>
Valeurs immobilières Placements	76 057,73 €	Fonds associatifs (Livret A)	65193,65 €
Disponibilités	921,06 €	Résultat de l'exercice	10 291,17 €
Equilibre des comptes			1493,97€
<b>TOTAL ACTIF:</b>	<b>76 978,79 €</b>	<b>TOTAL PASSIF:</b>	<b>76 978,79 €</b>

Disponibilité à ce jour :

- Compte courant banque LCL : 921,06 €.
- Livret « A » Banque LCL : 7 6057,73 €.

**Total de disponibilité à ce jour : 76 978,79 €.**

Rapport financier 2024 adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat sur le BP 2025 : adopté à l'unanimité.

## Annexe 6

### Présentation du budget prévisionnel 2025

<b>CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT</b>
6064- achats divers	200,00€	cotisations adherents +PPQ	6900,00€
6162- Primes d'assurance	300,00€	Don TEGO	3000,00€
1685- Frais de forum	2850,00€	Don ANIMS	3000,00€
Internet	400,00€		
6278- Frais bancaires	520,00€		
6211- Frais de participation aux colloques	250,00€		
6351- Frais de réunion	1780,00€		
Frais de publications	1100,00€		
Frais de restauration (CA-AG- ...)	3000,00€		
Frais de secretariat	2500,00€		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12900,00€</b>		<b>12900,00€</b>

Budget prévisionnel 2025 adopté à l'unanimité.

## **Annexe 7**

### **Rapport de M. Michel DELBAST - Commissaire aux comptes**

Présentation de ce rapport qui sera annexé à ce procès-verbal.

Le rapport du commissaire aux comptes au titre de 2024 est adopté à l'unanimité

Le Président précise que Michel DELBAST va cesser ses activités pour cause de retraite et propose la prolongation d'une année de sa fonction bénévole pour les comptes 2025.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

## Annexe 8

### Travaux des commissions – bilan année 2024

#### 1<sup>ère</sup> Commission :

- La sous-commission JO 2024 a terminé ses travaux. Fidèle à sa devise, le CNPC salue à cette occasion l'initiative de création d'un groupement solidaire inter-associatif, constitué de 4 AASC adhérentes (la Fédération française de sauvetage et de secourisme, l'Union nationale des associations de secouristes et sauveteurs La Poste, l'Ordre de Malte France et les secouristes français de la Croix-Blanche). Pendant plus de deux mois, la sécurité et la protection des JO ont été assurées par plus de 5 000 secouristes bénévoles appartenant à ce groupement solidaire, ce qui porte, si on y inclut la FNPC, l'effectif total à près de 12 000 bénévoles des AASC. Ceux-ci ont été déployés sur 34 sites de compétition et d'entraînement, ce qui représente près d'un millier de dispositifs terrain ! En moyenne, 500 intervenants ont été mobilisés chaque jour sur les Jeux olympiques et entre 250 et 300 pendant les Jeux paralympiques, soit près de 7500 vacations secouristes (à titre de comparaison, le Marathon de Paris, qui est l'un des plus gros dispositifs de secours de la Croix-Rouge française, nécessite la présence de 500 secouristes sur une seule journée).  
Un chiffre à retenir : le temps passé par les secouristes bénévoles des AASC présentes (y compris la FNPC, non adhérente) au bénéfice des JO 2024 représente **1950 équivalents temps pleins (ETP)** en personnel mobilisé durant la durée de ces événements.
- La sous-commission Tableau de bord des AASC : cet outil, construit sur le modèle utilisé depuis 15 ans pour les pompiers (Info SDIS), devrait figurer sur le site du Ministère de l'Intérieur horizon été 2025 (si tout va bien...). Ce projet correspond à une vieille idée soutenue par le CNPC depuis plus de 5 ans. En l'absence d'une réponse de notre tutelle, nous avons décidé, l'an dernier en AG, d'en constituer un avec les moyens du bord en interne CNPC. Il s'avère qu'ensuite, la DGSC GC a repris ce projet à son compte, ce que nous souhaitons dès le départ. Info AASC sera organisé, tout comme Info SDIS, autour de 5 tableaux de bord, 1 : les effectifs, 2 : les activités, 3 : les moyens ; 4 : la formation. De tous les indicateurs, le plus suivi sera très certainement celui globalisant la comptabilité du temps réel du bénévolat de Sécurité civile, exprimé en milliers (ou millions) d'heures/terrain, le tout converti en « équivalent temps plein » (ETP). Le tableau de bord Info ASC sera réactualisé chaque année, et accessible à tous publics en deux clics sur le site internet du Ministère. Nous gageons que cet outil d'information et de commandement assurera enfin la vérité des chiffres et la transparence du « 3<sup>e</sup> pilier » de la Sécurité civile, et, par-là, sa crédibilité.
- La sous-commission Beauvau de la Sécurité civile : c'est incontestablement le grand sujet du moment, car l'objectif fixé par le gouvernement consiste ni plus ni moins qu'à réécrire la loi fondatrice du 13 août 2004, dite « de modernisation de la sécurité civile ». C'est dire si l'enjeu est fort...Cependant, l'élan de départ a été plutôt amoindri par les événements politiques et les trois gouvernements qui se sont succédé depuis son lancement l'an dernier. Il semble toutefois que les travaux reprennent en ce moment, puisque nous avons reçu (CNPC et AASC) une invitation pour 3 rendez-vous proches, dans les jours qui suivent, à Bordeaux, à Aix en Pce et à Macon.

Rappels : le CNPC a transmis deux contributions écrites au coordinateur du Beauvau (elles figurent sur le site lecnpc.fr à l'onglet Travaux).

**2ème commission** : Yves Louville, fidèle à ses engagements, a fait travailler l'an dernier la 2° Commission, dite « Commission Santé », autour de 3 thématiques :

- L'hypothermie : plusieurs recherches et expérimentations concluent en la nécessité d'une prise en charge rapide, et spectaculaire, des victimes en état d'hyperthermie. Si elles aboutissent les recommandations de la commission Santé impacteront tous les référentiels du secourisme ;
- La Naloxone : il s'agit d'un antidote pour les surdoses aux opioïdes (dont l'héroïne). L'idée serait d'installer cet antidote en accès libre sur le modèle des défibrillateurs ;
- La réanimation cardio-pulmonaire (RCP) : le but est ici d'améliorer encore cette manœuvre des plus connues des secouristes, afin d'augmenter le % de survie des victimes de malaises cardiaques.

Nota : à la demande de la DGSC il a été demandé à la 2° Commission de ralentir un peu le rythme de ses travaux ;

**3ème commission** : celle-ci a entrepris une réflexion de fond sur la sécurité des parcs de stationnement couverts, et notamment des Installations de recharge pour Véhicules Électriques (IRVE). Cette étude très attendue des utilisateurs, représente un enjeu majeur pour la protection des citoyens, et il est impératif que les normes et les réglementations évoluent au rythme des avancées technologiques et des nouveaux défis auxquels nous devons faire face. En effet, les nouveaux modes de mobilité, avec leurs risques associés, les évolutions sociétales et technologiques observables depuis la généralisation de la traction électrique, ainsi que des nouveaux modes d'exploitation des Parcs de Stationnement Couverts, obligeront à d'importantes modifications de la réglementation. Nous retrouvons donc logiquement autour de cette commission les grands acteurs du monde industriel et normatif, déjà adhérents du CNPC (FFMI, AFIOLOG, AGREPI, CNPP etc...).

**4ème commission** : nous remercions tout d'abord la 4° Commission, et surtout son président, pour le travail de veille réglementaire qu'elle apporte au CNPC. Il s'agit particulièrement, pour l'année écoulée, de la Circulaire du 15 décembre 2024 relative aux modalités d'habilitation des services publics et des associations pour les formations au secourisme relevant du ministère de l'intérieur, texte très important, dont la modification était attendue depuis des années par le CNPC. Pour autant, la 4° Commission a aussi fait preuve d'initiative et d'ingéniosité en remettant l'an dernier un rapport complet et exhaustif sur les équivalences entre les diplômes d'état d'ambulanciers et le PSE. Ce travail, effectué sur le modèle suivi en 2023 par la 2° Commission pour les équivalences des diplômes européens de secourisme avec notre PSE national, a aussi été remis officiellement à la DGSC GC. Nous attendons impatiemment le retour de notre tutelle sur cette proposition, qui vise à faciliter et à fluidifier les transferts de RH entre le monde de la Santé et celui de la Sécurité civile. En 2025, il est probable que cette commission soit aussi concernée par la refonte du RNDPS, décidée par la DGSC GC, ou la mise en place de la nouvelle qualification « Accueil et Ecoute » (AEP), plus communément appelée « Premier secours psychologique », actuellement en construction à la DGSC GC. Cette qualification, qui rejoindra le PSC, le s PSE et autres PIC / PAE, figurera au tableau des diplômes officiels de l'Etat.

Nota : nous rappelons au passage que la 4° commission assure aussi le suivi des progrès de la loi Matras dans le domaine de l'intégration des AASC dans la couverture SSUAP des SDIS (actuellement, seuls 4 départements ont établi des conventions avec les AASC pour le secours à personnes).

**5ème commission** : son président nous a remis son rapport, très attendu lui aussi, sur les Réserves communales. Ce dernier fait apparaître des évolutions (pour ne pas dire des dérives) de cette forme de bénévolat sur lequel la CNPC s'interroge depuis son apparition. Ce rapport a été transmis en fin d'année au DGSCGC, et nous attendons la réponse de la tutelle.

De ce fait, le mandat confié à Karim et à son équipe est terminé, et nous recherchons actuellement un nouveau thème d'étude, qui pourrait être confié à la 5° Commission. Sur proposition de quelques membres du CA et autres PPQ, je propose de réactiver la sous-commission Jeunesse, mise en sommeil en 2022, car il pourrait y avoir du nouveau dans ce domaine. Cependant, nous demanderions au futur GT une réflexion symétrique sur les « seniors » (la tranche d'âge 60 -75 ans pour être plus précis). Le but serait de faire une approche générationnelle et démographique du bénévolat de SC, et de mettre ce dernier en perspectives avec les autres formes de « citoyens engagés », en particulier les SP volontaires, afin de reboucler sur le discours officiel de la FNSPF sur son rapport aux AASC (cf. sa contribution pour le Beauvau de SC).

Le Diplôme universitaire Secouriste Coordonnateur de Sécurité Civile : la 5° Commission poursuit également ses travaux pour installer le DU de Secouriste Coordinateur de SC dans le paysage (ce n'est pas le seul...). Rappelons que la deuxième promotion est en cours à Lyon (merci à l'UNASS). Je remercie au passage la CRF et Hodosia pour les échanges productifs de décembre dernier pour l'amélioration du contenu du CSSC. Peut-être celui-ci deviendra-t-il enfin le couronnement du parcours associatif de nos meilleurs bénévoles, assurés enfin de la reconnaissance de l'Etat, non seulement dans le domaine des décorations (on y travaille aussi...) mais de l'Université.

L'objectif prochain confié à la sous-commission DU consiste maintenant à rendre éligible ce titre universitaire au catalogue des formations remboursables par le CPF ou le CEC. Une lettre de demande argumentée a été adressée en ce sens à la DGSC GC en octobre dernier. Nous attendons impatiemment une réponse.

Perspectives 2025 : Dès l'AG terminée, il faudra reformuler les mandats (et la composition) des commissions, notamment la 1<sup>ère</sup> commission et la 5° commission, si vous acceptiez la proposition évoquée ci-dessus. Le secrétaire-général lance un appel à idées...

Il est proposé pour la 5ème commission : Réflexion sur l'emploi des jeunes et des seniors.